



L'an deux mille vingt-cinq le 30 du mois de janvier s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux, après convocation légale du 23 janvier, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel
M. RAKOTONDAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique
Mme MARANDE Carole – M. WARION Jacques - Mme SCHEFFLER Véronique - M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe
Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY Dominique - M. GAY Gérard –
M. RENAUD Claude - M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – Mme LORETTE Delphine
M. MEVELLEC Mickaël - M. HUILIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. THIRY Philippe – M. FRANCOIS Vincent
M. IEMETTI Jean Marc - M. BRIDARD Jean Marc – M. DIEDLER Franck – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony
M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique - M. MATHIEU Denis - M. CERUTTI Alain
Procurations – M. HOLZER Alain à M. WARION Jacques- M. Philippe VOINSON à Mme FRANCOIS Valérie – M. FAGOT
REVURAT Yannick à M. THOMAS Claude – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony
Excusé(s) : M. JOLY Philippe – M. MICHEL Olivier – M. ORY Denis
Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude
L'assemblée dénombrait : **41 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55
Présents : 37
Pouvoirs : 4
Excusés : 3
Votants : 41
Date d'affichage : 5 février 2025

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 41
Contre :
Absentions :

DECHETS

02/01/2025

**Autorisation donnée au Président de signer l'avenant au lot 2-
traitement des déchets ménagers résiduels**

Véronique SCHEFFLER, vice-présidente en charge de la gestion des déchets rappelle le marché de gestion des déchets ménagers et assimilés dans le cadre d'une redevance incitative passé pour une durée ferme de 4 ans avec prise d'effet au 01 janvier 2022, composé de 15 lots.

Le lot 2 traitement des déchets ménagers résiduels est attribué à la société ONYX EST avec une échéance fixée au 31 décembre 2025.

Objet de l'avenant :

L'unité de valorisation énergétique situé à Ludres et appartenant à la Métropole du Grand Nancy est actuellement en délégation de service public (DSP) avec Véolia. La date de fin de cette DSP est fixée au 30 juin 2026.

Le nouvel attributaire n'étant pas connu à ce jour, il est proposé de prolonger le contrat de 6 mois soit jusqu'au 30 juin 2026 afin de permettre une meilleure mise en concurrence de notre lot traitement des déchets résiduels et ainsi ne pas devoir le déclarer infructueux, faute de candidat.

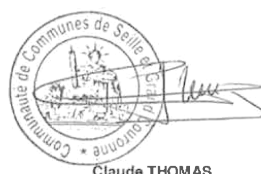
Le présent avenant, conclu entre la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné et la Société ONYX EST a donc pour objet d'acter la prolongation du délai du marché jusqu'au 30 juin 2026.

Cet avenant a été présenté en commission d'appel d'offres le 17 décembre 2024, les membres ont validé cet avenant.

Il est donc demandé aux élus communautaires d'autoriser le président à signer cet avenant sur décision de la commission d'appel d'offres.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le président à signer l'avenant n°1 avec la société ONYX EST, validé par les membres de la commission d'appel d'offres permettant la prolongation de 6 mois du contrat de prestation.



Claude THOMAS
2025.02.05 09:31:12 +0100
Ref:8104682-12168029-1-D
Signature numérique
le Président

Claude THOMAS